

INFO INONDATIONS Adour amont

n°2 – Édition 2022

Syndicat
Mixte
Adour
Amont

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

La deuxième année du Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Adour amont vient de s'achever. Elle a permis la poursuite des actions engagées en janvier 2021, comme l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux inondations pour les 4^{èmes} du collège Pierre Mendès France de Vic-en-Bigorre, la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité, ou encore l'accompagnement de certaines communes à la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde...

L'année 2022 a également vu le lancement d'études importantes pour l'agglomération tarbaise, afin de définir la protection de Bastillac et de Barbazan-Debat, ou encore d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de la Geüne, affluent de l'Échez qui traverse les communes d'Adé, Bartrès, Juillan, Julos, Lanne, Louey (et Lourdes).

En avril 2022, le syndicat a déposé une demande d'expérimentation pour déroger à la réglementation relative aux ouvrages hydrauliques, perçue comme trop contraignante tant sur le plan technique que sur le plan financier. Cette réglementation impose que les digues soient classées (après études et travaux coûteux, pour un niveau de protection pas forcément élevé) ou neutralisées (c'est-à-dire rendues transparentes aux effets des crues). Le SMAA souhaite expérimenter une gestion différenciée des 38 km de digues recensés sur son territoire, en introduisant la notion d'ouvrages participatifs, qui seraient gérés de manière résiliente.

Je regrette que fin décembre, le SMAA n'ait toujours pas eu de réponse des services de l'État. Cette situation compromet pour l'instant la suite du PAPI (dans la perspective d'un second PAPI permettant de faire des travaux en 2024).

Frédéric Ré, Président du SMAA

L'INONDATION EN QUELQUES CHIFFRES

Un questionnaire a été adressé en 2021 aux 404 communes du PAPI Adour amont. La synthèse des 152 réponses a été effectuée en 2022 et adressée aux communes et intercommunalités :

- 65 % des communes indiquent être concernées par le risque inondation,
- 47 % sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI),
- 36 % ont rédigé leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- 14 % d'entre-elles ont un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM, dont l'objectif est d'informer la population).

Ces chiffres confirment l'importance de l'accompagnement du territoire sur le sujet des inondations qui risquent de devenir plus prégnantes avec le changement climatique.

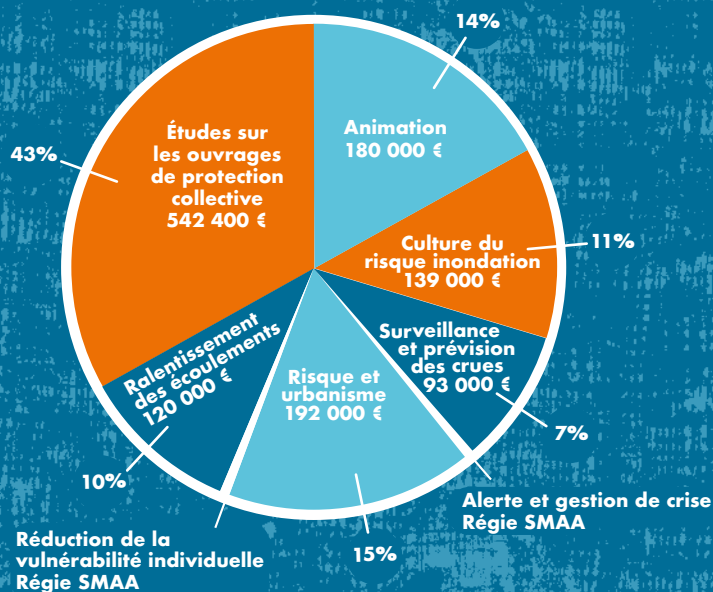


L'Arros à Armentieux, crue de décembre 2019

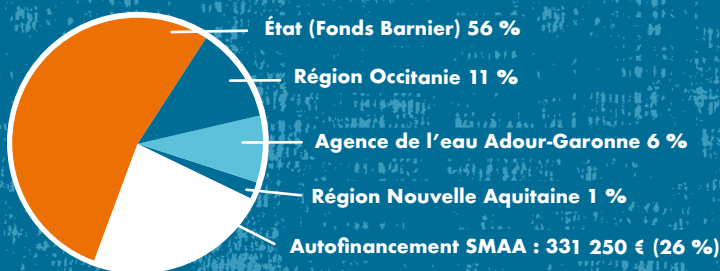
P A P I PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Bulletin annuel d'information du PAPI du bassin versant de l'Adour amont

UN PROGRAMME DE 1 266 400 € SUR LA PÉRIODE 2021-2023



Participation des financeurs :



Digue d'Izotges, crue de janvier 2022

L'EXPÉRIMENTATION VOULUE PAR LE SMAA

Le territoire du SMAA comprend **38 km de digues**, pour la plupart construites avant la crue de 1952, et à ce jour **non reconnues** au sens du code de l'environnement. Il s'agit des digues de Tournay et Tasque (Arros), Nouilhan (Echez), Bagnères-de-Bigorre, Maubourguet, Estirac, Izotges, Riscle, Saint-Mont, Tarsac / Gée- Rivière et Barcelonne-du-Gers (Adour).

La réglementation prévoit que la demande d'autorisation soit effectuée avant le 31/12/2021. Le SMAA a reçu fin 2021 une dérogation repoussant la date de dépôt au 30/06/2023.

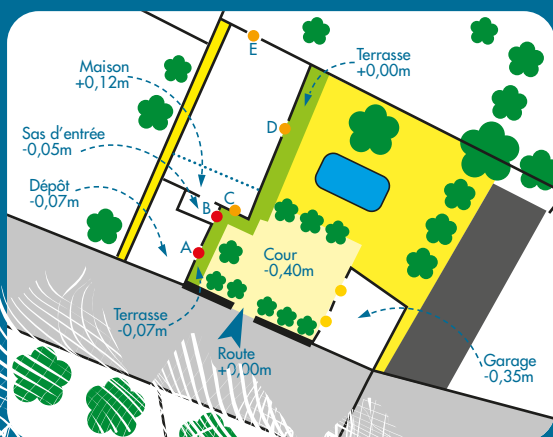
Dans le cadre d'une autorisation préfectorale, la reconnaissance d'un système d'endigement implique une série d'**obligations techniques et financières** qui se révèle hors de proportion avec les capacités budgétaires du territoire du SMAA essentiellement rural, quand bien même la taxe GeMAPI serait instaurée partout. Par ailleurs, ces ouvrages sont connus pour protéger à un faible niveau de crue ; la population s'est donc adaptée aux inondations. Le SMAA accompagne les communes pour la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde et le développement de la culture du risque.

La volonté du SMAA est de constituer un **territoire pilote** sur lequel pourrait être expérimentée une nouvelle démarche de gestion des enjeux de protection contre les inondations, mieux adaptée aux enjeux et aux capacités financières des territoires ruraux :

- **Reconnaissance d'ouvrage participatifs**, qui contribuent à la protection contre les inondations, sans être un système d'endigement au sens du code de l'environnement. Le niveau de protection est moindre que celui qu'on est en droit d'attendre et le syndicat développe une **approche résiliente** du risque d'inondation sur le territoire protégé correspondant.

- **Constitution d'un cahier des charges de résilience**, qui précise les modalités d'entretien et de surveillance des ouvrages participatifs, afin de ne pas aggraver le risque pour les personnes et les enjeux protégés. Ce document serait annexé aux plans communaux de sauvegarde des communes concernées.

DIAGNOSTIC DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI



Établie en 2021, la méthode est désormais bien rodée. En 2022, le SMAA a accueilli deux architectes diplômés inscrits dans une spécialisation sur la gestion des risques à l'école d'architecture de Paris-Belleville.

Ils ont effectué des diagnostics d'habitations régulièrement inondées sur les communes de Lafitole, Riscle, Pujo, Juillan, Maubourguet... Les chalets du camping de Plaisance, ainsi que la salle des fêtes de Hiis ont également été étudiés. L'objectif est de proposer des solutions pour réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations : pose de **batardeaux** devant les portes, de **capots amovibles** devant les grilles de ventilation, de **clapets anti-retour** sur les canalisations d'évacuation des eaux usées...

Les travaux de réduction de la vulnérabilité peuvent être subventionnés sous certaines conditions (PAPI complet permettant d'engager des travaux).

MISE À JOUR DU RISQUE INONDATION DU PCS DE TOURNAY

Le PAPI prévoit d'accompagner l'élaboration ou la mise à jour du volet inondation des plans communaux de sauvegarde des communes les plus exposées à ce risque et/ou concernées par un ouvrage de protection contre les crues.

En 2022, le SMAA a effectué des relevés topographiques au sein de Tournay, permettant ainsi de cartographier les crues marquantes pour la commune. Ce travail a été effectué avec l'aide d'un habitant très investi sur ce sujet.

Les enveloppes des crues de 2018, 1978 et 1973 (la plus importante du XX^{ème} siècle) de l'Arros sont désormais délimitées et mises en corrélation avec les niveaux d'eau communiqués par la station Vigicrues de Tournay.

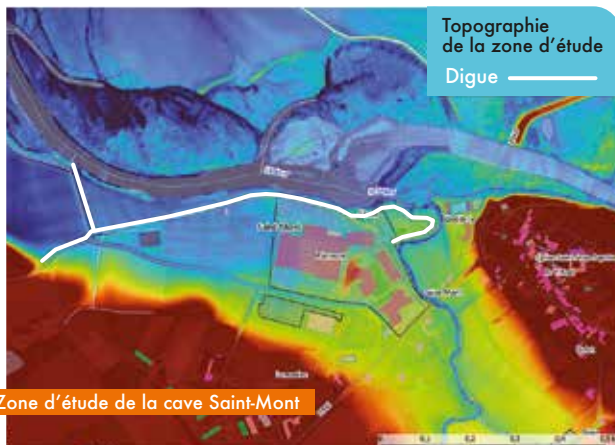
En fonction de la montée des eaux, la commune de Tournay peut désormais anticiper les secteurs risquant d'être inondés et agir en conséquence.



Crue de l'Arros à Tournay



DE NOUVELLES ÉTUDES LANCÉES



Zone d'étude de la cave Saint-Mont

En 2022, le syndicat a lancé plusieurs études inscrites dans le PAPI :

- Création d'un ouvrage de protection de Bastillac (Tarbes) contre les inondations de l'Échez : vérification de la faisabilité de cet ouvrage, avec analyse de son influence en amont et en aval pour différents niveaux de crue.
- Création d'un ouvrage de protection de Barbazan-Debat contre les inondations de l'Alaric : concrétisation de l'emplacement d'un canal d'évacuation des crues de l'Alaric vers l'Adour, et propositions de solutions de réduction de la vulnérabilité aux inondations des communes situées en amont.
- Réduction du risque inondation sur le bassin versant de la Geüne (affluent de l'Échez en amont de Tarbes) : définition de la vulnérabilité aux inondations du territoire et propositions d'aménagements pour réduire le risque d'inondation.

En bref :

- Saint-Mont : cahier des charges de l'étude de définition de l'incidence de l'ouvrage protégeant la cave en cours de finalisation.
- Odos : dossier de demande de régularisation du bassin écrêteur de crue du Galopio prochainement déposé auprès des services de l'État.
- Séméac-Soues (hors PAPI) : dans l'attente de l'arrêté préfectoral reconnaissant le bassin écrêteur de crue de la future ZAC de Séméac-Soues (située au sud de l'échangeur autoroutier Tarbes-est).

SENSIBILISER LES COLLÉGIENS AUX RISQUES D'INONDATION

Le SMAA a confié au CPIE Bigorre-Pyrénées la réalisation d'un jeu de sensibilisation aux inondations à destination des scolaires. S'appuyant sur un plateau de jeu existant, des scénarios d'inondations (torrentielle, de plaine et par ruissellement) ont été créés pour reproduire des crues que le territoire a connues. Chaque scénario permet de rappeler les bases du fonctionnement des cours d'eau, avant, pendant et après la crue, ainsi que toutes les actions qui sont menées par les acteurs de terrain (SMAA, pompiers, mairie...).

Ce projet a pu aboutir grâce à la contribution pédagogique de deux enseignantes du collège Pierre Mendès France (PMF) de Vic-en-Bigorre.

Un test a été effectué avec des élèves de 4^{ème} en juin, dans le cadre de journées proposant des ateliers : jeux « inondation » et « échelle de crue », rencontres d'un pompier et d'un technicien rivières.

Ces ateliers ont été intégrés au cours de sciences de la vie et de la Terre de la rentrée 2022-2023 du collège PMF, avec à l'issue de la journée une évaluation des élèves comptant dans la notation trimestrielle. Ce jeu est suffisamment souple pour être adapté à différents types de public (primaire, collège, grand public...).



Scénario de l'inondation de plaine

RESTAURATION DES CHAMPS D'EXPANSION DE CRUE

Il s'agit bel et bien d'une alternative à la construction d'ouvrages de protection contre les inondations : permettre le débordement des eaux de crue dans des zones d'expansion identifiées au bord des cours d'eau. Cette valorisation de l'**espace de mobilité** de l'Adour s'accompagne de travaux comme le déplacement d'enjeux (pour éviter d'avoir à les protéger), la réouverture de bras secondaires (pour dissiper la force érosive de la crue), la création de haie brise-crue...

Le cas de Lafitole et Maubourguet :

Le recul d'un tronçon de digue de protection contre les inondations a permis de restaurer plus de 70 ha de champs d'expansion de crue et de mieux protéger les zones habitées de Lafitole et de Maubourguet.

Mise en retrait d'un merlon bordant l'Echez à Vic-en-Bigorre :

En 2022, un talus a été reconstitué à proximité des bâtiments, sur la propriété du lycée agricole. Ce remblai en lit majeur va prochainement recevoir une plantation de haie. L'abandon de l'ancien merlon présent sur la berge de l'Echez va faciliter le débordement et l'étalement de l'eau sur les parcelles du lycée et limiter les débordements sur les zones urbanisées de Vic-en-Bigorre. 25 ha de champs d'expansion de crue ont ainsi été restaurés.



FAIS TA VALISE !

Et si vous deviez quitter précipitamment votre domicile en passe d'être inondé, que prendriez-vous avec vous ?

- 1. Carte routière
- 2. Bouteille d'eau ou gourde
- 3. Lunettes de vue
- 4. Jeu de cartes
- 5. Plante verte
- 6. Pincettes à linge
- 7. Bottes
- 8. Aliments pour animaux de compagnie
- 9. Couteau multifonction
- 10. Chaise pliante
- 11. Lampe de poche
- 12. Masque à gaz
- 13. Aliments secs
- 14. Sifflet
- 15. Console de jeux
- 16. Peluche, doudou
- 17. Extincteur
- 18. Pièces d'identité, argent
- 19. Boules de pétanque
- 20. Vêtements & chaussures de rechange
- 21. Médicaments
- 22. Crème solaire
- 23. Fer à cheval
- 24. Bougies & allumettes
- 25. Radio & piles
- 26. Couverture de survie
- 27. Nécessaire de toilette
- 28. Bouée
- 29. Téléphone portable & chargeur
- 30. Trousseau de clés

Indispensables

2, 4 (passe temps), 9, 11, 13 (biscuits, fruits secs, conserves...), 14 (signalisation auprès des secours), 18, 20, 26, 27, 29, 30 (maison, voiture)

Selon situation

3, 8, 16, 21 (selon pathologie), 24, 25

Inutiles

1, 5, 6, 7 (dangereux si pleines d'eau), 10, 12, 15, 17, 19, 22, 23, 28

Dans une pièce refuge (exemple : étage hors d'eau), vous pouvez rassembler les affaires indispensables : radio, bougies ... Dans ce cas, vérifiez régulièrement les dates de péremption des aliments et l'état des piles.